



CAPD du 18 février 2020 Déclaration préalable du SE-UNSA 58

*Madame la directrice académique,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD*

Bonjour à tous,

Nous nous retrouvons ce jour pour parler carrière et plus précisément rémunération. Les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2018/2019 vont voir valider ou non les efforts réalisés au quotidien dans leurs classes mais seulement pour les collègues au niveau des échelons 6, 8 et 9.

Cependant de nombreux collègues-nous ont interpellés pour nous faire part de leur déception de découvrir ce qui semble être un manque de cohérence entre l'évaluation de leurs compétences et l'avis final posé. Ce qui ne leur permet pas du coup de prétendre à la promotion espérée. Nous demandons, dans le cadre d'une évaluation bienveillante et constructive, plus d'harmonie entre l'avis final posé et l'évaluation réalisée lors du rendez-vous de carrière.

De même, comment seront récompensés les efforts réalisés par nos collègues instituteurs et nos collègues des échelons supérieurs ? Le SE UNSA 58 continue d'exiger que les avis posés ne soient pas définitifs et puissent, à la demande des collègues, être révisés, notamment dans le cadre de la prochaine campagne de passage à la hors classe.

En ce qui concerne nos missions de délégué du personnel, elles ont changé depuis le 01/01/2020. La loi de transformation de la Fonction publique a fait perdre des droits aux collègues. L'UNSA Fonction Publique s'y est opposée depuis le premier jour, considérant qu'il s'agissait d'une régression sociale visant à faire des économies, récupérer des postes et mettre les collègues en relation bilatérale avec leur employeur. Au SE-Unsa 58, nous avons toujours affirmé notre attachement aux temps de dialogue et d'écoute avec vous et nous déplorons ce changement. L'instauration des lignes directrices de gestion ne nous rassure pas.

Pour rester dans le thème, la souffrance au travail a l'air d'avoir trouvé écho auprès de notre ministère. 29.000 collègues se sont exprimés lors du questionnaire sur la direction d'école. Les limites de ce dispositif étaient nombreuses, mais néanmoins, engagent notre ministre à apporter une réponse. Mais la redescende vers les équipes est trop lente à notre goût. Par exemple, qu'en est-il de la journée de décharge supplémentaire pour les directions avant les vacances de décembre 2019 ?

Nous attirons de nouveau également votre attention, sur la souffrance au travail des équipes qui est grandissante, comme en témoignent les fiches RSST, de plus en plus nombreuses, mettant en jeu cette problématique.

Au SE UNSA, nous réclamons plus de temps pour du travail en équipe, ensemble, entre professionnels, dans les écoles et dans les RPI.

Notre Ecole se veut l'Ecole de la confiance, faisons donc confiance aux équipes pour utiliser à bon escient le temps institutionnel qui leur est imparti !

Nous ne serons pas plus longs car nous avons transmis de nombreuses questions diverses pour cette instance.

Merci de votre attention.

Eric Guyot pour le SE-Unsa 58

Vos élus SE-UNSA : Cécile Lanoue, Sylvie Met Paret, Céline Vrin et Philippe Sanchez.

Sont excusées : Marine Semiao et Eric Guyot.